



Arrêté n°AR-TEMP-305-26

Nature de l'acte : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

PORTANT AUTORISATION DE VENTE AU DEBALLAGE A L'OCCASION D'UN VIDE GARAGE

Le Maire de la Commune de Mornant,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Code du commerce,
- **VU** le décret n° 96 et 1097 du 16 Décembre 1996 relatif aux ventes en liquidation, vente au déballage, ventes en soldes et ventes en magasin d'usine,
- **VU** la loi de modernisation de l'économie n°2008-776 du 4 Août 2008, dont l'article 54 réforme le régime de la vente au déballage et le décret n°2009-16 du 7 janvier 2009, pris en application de la loi L 310-2 du code de commerce précisant les modalités d'application de cette réforme,
- **VU** la demande d'autorisation de vente au déballage établie par Monsieur Maurice GUYON, en vue de l'organisation d'un vide garage,

Considérant que l'opération projetée tombe sous le coup des dispositions législatives et réglementaires susvisées,

A R R E T E :

ARTICLE 1er :

Monsieur Maurice GUYON, est autorisée à organiser une vente au déballage.

ARTICLE 2 :

La vente s'effectuera le dimanche 6 septembre 2026 de 6h à 19h au 19 rue Jean Condamin, à Mornant.

Le Directeur est chargé de l'application du présent arrêté qui sera :

- Notifié à Monsieur Maurice GUYON,
- Transmis à Monsieur le Préfet du Rhône,
- Transmis à la Gendarmerie de Mornant.

ARTICLE DERNIER : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Mornant dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à Mornant, le 24 août 2026

Le Maire,

Renaud PFEFFER

